

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Indemnités pour le gardiennage de l'église communale

Comme chaque année, le Conseil Municipal a fixé le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée au Curé conformément à la circulaire préfectorale du 21 avril 2017.

Constitution et adhésion au groupement de commandes n° 2 « Travaux » vidéoprotection

Dans le cadre d'un groupement de commandes n°1, le groupement de commandes avait confié au Cabinet THEVENET la mission d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection et le suivi des travaux dans 11 communes.

Les études préalables ayant été réalisées, le conseil municipal a décidé de créer et d'adhérer à un deuxième groupement de commandes pour les travaux regroupant les communes de DINGY SAINT CLAIR, DOUSSARD, FAVERGES-SEYTHENEX, MENTHON SAINT BERNARD, LATHUILE, LA CLUSAZ, LE GRAND BORNAND, SEVRIER, THONES, VAL DE CHAISE et VEYRIER DU LAC.

Autorisation donnée au Maire à signer une convention avec le SIVOM de la TOURNETTE

Suite à la création du SIVOM de la TOURNETTE, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention entre la Commune et le SIVOM afin de préciser les rôles de chacun tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement pour ce qui concerne l'entretien des terrains omnisports intercommunaux.

Suppression des bouées communales

Compte tenu du coût d'entretien des bouées communales, des contentieux en cours ou à venir avec des locataires peu satisfaits, le conseil municipal a décidé de supprimer les bouées communales au fur et à mesure que les locataires ne souhaiteront pas renouveler leur location. A la date de ce jour, deux bouées sont concernées par un non renouvellement.

Subvention à l'association « Agitateurs de Rêves »

L'association « Agitateurs de Rêves » a organisé un spectacle à Menthon en 2016. Cette opération devrait être reconduite en 2017. Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 500€ à l'association pour soutenir son action. Cette représentation s'inscrit dans un cadre Tour du Lac avec des représentations différentes à Annecy (salle Lamy, Château, Novel, Impérial, Hôtel Bagnorea, Les Haras), Pringy, Sévrier, sur le Libellule et à MENTHON SAINT BERNARD.

Rapport annuel sur l'eau 2016

Comme chaque année, le rapport annuel sur l'eau a été présenté au conseil municipal conformément aux décrets des 26 septembre 1994 et 6 mai 1995 en application de la Loi sur l'eau.

Il est rappelé que la compétence EAU POTABLE a été transférée à GRAND ANNECY AGGLOMERATION à compter du 1^{er} janvier 2017.